

# Règlement spécifique des études IAE de Saint Etienne

Le règlement spécifique des études de l'IAE concerne l'ensemble des formations dispensées au sein de l'IAE. Le présent règlement ne présente que les règles spécifiques, dérogatoires ou complémentaires au règlement général de l'UJM.

L'organisation de chaque formation s'appuie sur :

- le règlement général des études (RGE) de l'université,
- les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de chaque formation,
- le calendrier de la formation,
- le présent document rassemblant les dispositions communes à toutes les formations de l'IAE et les dispositions particulières à chaque formation.

Ces documents sont obligatoirement portés à la connaissance des étudiants.

## 1. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES FORMATIONS DE L'IAE

### 1.1. Assiduité obligatoire pour toute activité pédagogique (hormis les étudiants bénéficiant d'une dispense d'assiduité)

Un défaut d'assiduité non justifié sera sanctionné et pourra se traduire par une demande d'exclusion. Chargé d'assurer le bon fonctionnement de son groupe, l'enseignant est en droit de ne pas admettre les retards ou, de façon plus générale, le non-respect de l'horaire des séances. Un retard peut être assimilé à une absence injustifiée. L'expulsion de l'étudiant lors d'une séance pour mauvais comportement ou travail non fait peut également être assimilée à une absence injustifiée.

Le contrôle de l'assiduité est de la compétence des enseignants. Il peut être réalisé sur la base de feuilles d'émargement. Le fait de falsifier une feuille d'émargement est passible d'une sanction disciplinaire prononcée par la section disciplinaire de l'université.

### 1.2. Absences aux épreuves de contrôle des connaissances

Une absence injustifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences en 1ère session ne permet pas de se présenter à la session de rattrapage sauf dérogation du jury dès lors que le règlement de la formation prévoit une session de rattrapage.

En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences de la 2<sup>nd</sup>e session de rattrapage, la note obtenue à la première session sera automatiquement retenue comme note finale.

### 1.3. Validation des crédits

En licence, les 2 semestres d'une année d'étude sont compensables entre eux. En master, les 2 semestres d'une année d'étude ne sont pas compensables entre eux.

En licence comme en master, les unités d'enseignements (UE) se compensent entre elles pour le calcul de la moyenne du semestre et les éléments constitutifs des unités d'enseignements (ECUE) se compensent entre eux pour le calcul de la moyenne de l'UE.

Les mentions sont accordées en considérant la moyenne de la dernière année de cycle (L3 ou M2) selon les règles suivantes :

Très bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 16/20

Bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 14/20

Assez bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 12/20

### 1.4. Rattrapage

Il n'est possible que dans les formations l'autorisant selon des dispositions précisées dans le règlement des études de la formation en question.

Tout passage à l'année supérieure nécessite d'avoir validé les deux semestres de l'année en cours, soit les deux individuellement (master), soit par compensation annuelle (licence).

### 1.5. Redoublement

Le redoublement en master est soumis à l'approbation du jury.

## 2. DISPOSITIONS PROPRES A LA LICENCE

### 2.1. Bonification en Anglais

En S4 et S6, l'étudiant ayant validé un niveau B2 à une certification en langue anglaise (BEC, TOEIC...) bénéficiera de 2 points sur sa moyenne d'anglais du même semestre.

### 2.2. Bonification LV2

Un étudiant ayant suivi la LV2 pendant tout le semestre pourra bénéficier d'une bonification allant de 0 à 1 point maximum sur la moyenne de l'UE concernée, en fonction de la note obtenue au semestre (0,1 pt pour une note 11/20, 0,2 pt pour une note de 12/20 etc...)

### 2.3. ECUE « Mathématiques – Remédiation »

L'ECUE « Mathématiques – Remédiation » du S1 est obligatoire pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat général qui n'ont pas suivi d'enseignement de mathématiques en 1ère et/ou terminale, ainsi que les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique et professionnel.

### 2.4. ECUE relatifs aux projets personnels et professionnalisés (PPP) et à l'insertion professionnelle (IP)

- S1 : ECUE « PPP - Méthodologie de travail personnel et collaboratif » et ECUE « Témoignages de professionnels et cycles de conférences hot topics » comprenant notamment un entretien individuel

S2/S3/S4 « Témoignages de professionnels et cycles de conférences hot topics »

S5 MGO, S5 CISD : ECUE « Conférences métiers & hot topics »

S5 : ECUE « IP - Rechercher un stage en se valorisant »

Pour valider les crédits ECTS associés à ces différents ECUE, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre,

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

- S2 : Certification Voltaire

Le dispositif de certification Voltaire est obligatoire. Il sera valorisé sur la moyenne de l'ECUE « PPP - Réflexion & Interview de professionnel » en fonction de l'implication de l'étudiant dans le dispositif et de sa progression à raison d'une pondération de 1/10ème.

### 2.5. S3-S5-S6 : UEOS - Enseignements d'ouverture

Pour valider les crédits relatifs aux UEOS, les étudiants doivent avoir satisfait les exigences spécifiques aux modules choisis (RGE).

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à l'UEOS ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

### 2.6. Stages L2 et L3 CCAF, CISD, MGO

Au S4, les étudiants doivent réaliser un stage d'au moins 3 semaines sur la période dédiée dans le calendrier de l'année (et sur dérogation du responsable de formation, après la fin des cours du semestre 4). Le stage sera évalué 1) par le tuteur entreprise sur la base d'une grille d'évaluation et 2) à travers le module de « PPP- valorisation d'une expérience professionnelle » sur la base d'un poster réalisé par l'étudiant.

Au S6, le stage sera évalué en considérant 3 notes : la note remise par le tuteur entreprise (coef. 1), la note du rapport ou d'une vidéo (coef. 2) et la note de soutenance (coef. 1).

### 2.7. Choix de parcours en L3

L'accès à la L3 MIB est d'abord réservé aux étudiants ayant suivi l'option International Business en L2.

L'accès à chacun des parcours de la L3 sera déterminé par sa capacité d'accueil, le projet professionnel et la motivation de l'étudiant et, in fine, le rang de l'étudiant dans la promotion de L2.

### 2.8. Dispositions particulières - L3 MIB

Pour valider la L3 MIB,

- l'étudiant doit acquérir 30 crédits ECTS au S5 soit dans une université étrangère (convention de mobilité), soit dans un autre parcours de la L3 Gestion,

Les étudiants ayant suivi le S5 dans un autre parcours de la L3 Gestion, auront la possibilité de faire un stage de 6 semaines maximum entre mi-décembre et mi-février.

### 2.9. Conditions de rattrapage

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre peuvent se présenter aux épreuves de rattrapage (session 2). Le cas échéant, les étudiants devront s'inscrire de façon formelle selon un dispositif qui leur sera communiqué en amont et choisir au maximum 2 ECUE qu'ils souhaitent rattraper dans les UE non acquises d'un semestre non acquis.

L'étudiant qui a passé le rattrapage conserve la meilleure note obtenue sur l'ECUE rattrapé, soit celle de la 1ère session, soit celle de la session 2.

### 3. DISPOSITIONS PROPRES AU MASTER

#### 3.1. Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA)

Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (CGAO)

Master Finance parcours Conseils et Ingénierie Financière (CIF)

Master Monnaie Banque Finance Assurance parcours Banque et Finance (BF)

Master Monnaie Banque Finance Assurance parcours Banque Chargé d'affaires en banque, patrimoine et entreprises (CAB)

#### Stage

Les durées de stage sont de 10 semaines minima en M1 CGAO et M1 Finance-CIF, de 12 semaines en M1 et M2 CCA classique, de 6 mois en M2 Finance-CIF et M2 MBFA-BF classique.

#### Evaluation de l'expérience professionnelle (stage ou alternance) :

La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne de différentes notes.

En Master 1 et pour les quatre mentions : la note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des trois notes suivantes : note de rapport d'expertise problématisé (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 2), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1).

En Master 2 et pour les quatre mentions : la note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des quatre notes suivantes : note de mémoire professionnel (coefficient 2), note de notice bibliographique (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 1), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1).

#### ECUE - Module transversal de recherche – facultatif

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

#### ECUE - Séminaires et conférences

La présence aux séminaires et conférences organisés dans le cadre des formations est obligatoire. Lorsqu'ils font l'objet d'une évaluation, les crédits associés sont validés si l'étudiant a une note supérieure à 10/20 et s'il a satisfait l'obligation d'assiduité.

Lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une évaluation, les crédits associés sont validés si l'étudiant a satisfait l'obligation d'assiduité.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ce module pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ce module ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

#### ECUE « Insertion Professionnelle »

La présence aux séances relatives à l'insertion professionnelle (semestres 8 et 10) est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ce module pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ce module ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

#### Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

### 3.2. Master Information-Communication Parcours Stratégies de communication, Management et Marketing Digital »

#### ECUE « Cycle de conférences » en M1 et M2

Pour valider les crédits ECTS associés à cet ECUE, l'assiduité à cet ECUE est obligatoire. En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à cet ECUE pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre. En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à cet ECUE ne sont pas validés.

#### ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

#### Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir maximum 2 ECUE par UE dans un maximum de 5 ECUE par semestre qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

### 3.3. Master Management parcours Management du Commerce et de la Distribution (MCD)

Master Management parcours Management des Organisations Sanitaires et Sociales (MOSS)

Master Management parcours Management International

Master Entrepreneuriat et management de projets parcours Management de projets (MP)

#### ECUE « Rencontres du management, Analyse de la pratique managériale, ateliers thématiques, Insertion professionnelle »

Pour valider les crédits ECTS associés à ces modules, l'assiduité est obligatoire. En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces modules pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre. En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces modules ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

#### Stage et alternance

La formation se déroule :

- dans le cadre d'un contrat salarié d'alternance avec une durée minimale de 28 semaines en entreprise,
- par dérogation accordée par le responsable de la formation, dans le cadre d'une convention de stage avec une durée minimale de 22 semaines en entreprise (sauf pour le master Management parcours Management International où la durée minimale est de 18 semaines).

L'ECUE "Rapport professionnel" donne lieu à la rédaction d'un rapport professionnel (noté de 0 à 20) (coef. 2) et à une soutenance (notée de 0 à 20) (coef. 1) avec un jury composé du tuteur universitaire, du tuteur professionnel et éventuellement d'autres universitaires ou professionnels.

#### Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

### 3.4. Master Entrepreneuriat et management de projets parcours Entrepreneuriat

#### ECUE « Projet entrepreneurial, business plan et coaching »

L'étudiant doit valoriser une expérience professionnelle avec différents formats possibles : soit via une convention de stage ou un contrat d'alternance dans une structure d'accueil, soit via un stage "étudiant-entrepreneur" correspondant à un travail intensif sur le projet entrepreneurial réel porté par l'étudiant. Dans le premier cas, l'étudiant sera évalué sur la base d'un business plan de projet entrepreneurial et d'une soutenance en lien avec l'expérience de stage ou d'alternance. Dans le second cas, l'étudiant sera évalué sur une base similaire à laquelle s'ajoutera des rendus supplémentaires démontrant le potentiel de création à court terme du projet entrepreneurial.

#### ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

#### ECUE « Insertion professionnelle »

Pour valider les crédits ECTS associés à ces modules, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces modules pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces modules ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

### 3.5. Master Marketing et Vente Parcours Marketing et Stratégie d'innovation

#### ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

#### ECUE « Accompagnement à l'insertion professionnelle »

Pour valider les crédits ECTS associés à ces modules, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces modules pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces modules ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

#### ECUE « Interventions d'entreprise et témoignages de professionnels »

La présence à cet ECUE est obligatoire.

#### Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

### 3.6. Master Management et Administration des Entreprises" parcours "Management Général - Double Compétence".

#### Validation du master 2

Les blocs de compétences se compensent entre eux hormis le bloc de compétences du semestre 10 « Contribution à la transformation en contexte professionnel ».

#### ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

### 3.7. Master Design parcours Prospective Design

#### ECUE « Insertion professionnelle » et ECUE « Conférences de designers professionnels »

Pour valider les crédits ECTS associés à ces modules, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces modules pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces modules ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

#### ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans



laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

#### Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

## Table des matières

1.	DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES FORMATIONS DE L'IAE .....	1
1.1.	Assiduité obligatoire pour toute activité pédagogique (hormis les étudiants bénéficiant d'une dispense d'assiduité) .....	1
1.2.	Absences aux épreuves de contrôle des connaissances.....	1
1.3.	Validation des crédits .....	2
1.4.	Rattrapage.....	2
1.5.	Redoublement.....	2
2.	DISPOSITIONS PROPRES A LA LICENCE .....	3
2.1.	Bonification en Anglais.....	3
2.2.	Bonification LV2 .....	3
2.3.	ECUE « Mathématiques – Remédiation » .....	3
2.4.	ECUE relatifs aux projets personnels et professionnalisés (PPP) et à l'insertion professionnelle (IP).....	3
2.5.	S3-S5-S6 : UEOS - Enseignements d'ouverture.....	3
2.6.	Stages L2 et L3 CCAF, CISD, MGO.....	3
2.7.	Choix de parcours en L3.....	3
2.8.	Dispositions particulières - L3 MIB.....	4
2.9.	Conditions de rattrapage.....	4
3.	DISPOSITIONS PROPRES AU MASTER.....	5
3.1.	Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA) Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (CGAO) Master Finance parcours Conseils et Ingénierie Financière (CIF) Master Monnaie Banque Finance Assurance parcours Banque et Finance (BF) Master Monnaie Banque Finance Assurance parcours Banque Chargé d'affaires en banque, patrimoine et entreprises (CAB) .....	5
	Stage .....	5
	Evaluation de l'expérience professionnelle (stage ou alternance) : .....	5
	ECUE - Module transversal de recherche – facultatif.....	5
	ECUE - Séminaires et conférences .....	5
	ECUE « Insertion Professionnelle ».....	5
	Rattrapage.....	5
3.2.	Master Information-Communication Parcours Stratégies de communication, Management et Marketing Digital ».....	6
	ECUE « Cycle de conférences » en M1 et M2 .....	6
	ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	6
	Rattrapage.....	6
3.3.	Master Management parcours Management du Commerce et de la Distribution (MCD) Master Management parcours Management des Organisations Sanitaires et Sociales (MOSS) Master Management parcours Management International Master Entrepreneuriat et management de projets parcours Management de projets (MP).....	6
	ECUE « Rencontres du management, Analyse de la pratique managériale, ateliers thématiques, Insertion professionnelle » .....	6
	Stage et alternance .....	6
	Rattrapage.....	7

3.4.	Master Entrepreneuriat et management de projets parcours Entrepreneuriat.....	7
	ECUE « Projet entrepreneurial, business plan et coaching » .....	7
	ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	7
	ECUE « Insertion professionnelle ».....	7
3.5.	Master Marketing et Vente Parcours Marketing et Stratégie d'innovation .....	8
	ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	8
	ECUE « Accompagnement à l'insertion professionnelle » .....	8
	ECUE « Interventions d'entreprise et témoignages de professionnels » .....	8
	Rattrapage.....	8
3.6.	Master Management et Administration des Entreprises" parcours "Management Général - Double Compétence". .....	8
	Validation du master 2 .....	8
	ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	8
3.7.	Master Design parcours Prospective Design .....	8
	ECUE « Insertion professionnelle » et ECUE « Conférences de designers professionnels ». 8	
	ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	8
	Rattrapage.....	9